



Conduite 4*4

Contenu de formation - Syllabus

I. Objectif

Connaître les règles de sécurité de conduite d'un véhicule tout terrain en milieu professionnel
Savoir conduire un véhicule tout terrain en respectant les règles de sécurité
Formation niveau 1 (VL en tout terrain)

II. Public concerné

Toute personne intervenante sur un site nécessitant un véhicule tout terrain
Effectif de formation : 5 à 8 personnes (2 formateurs & 2 véhicules)

III. Pré-requis

Permis B en cours de validité

IV. Contenu théorique

Ce contenu liste les savoirs pédagogiques à enseigner à minima, d'autres points pourront être ajoutés directement par le demandeur.

- ✓ Présenter des données chiffrées sur l'accidentologie et sur les moyens humains et matériels mis en œuvre depuis plusieurs années pour diminuer les risques routiers
- ✓ Présenter les principaux facteurs d'accidents (vitesse, alcool, drogue, médicaments, fatigue) et leurs conséquences
- ✓ Rappeler le fonctionnement d'un véhicule tout terrain (mode d'entraînement, traction et propulsion, chaîne cinématique, boîte de transfert, petite et grande vitesse, différentiel, pneumatiques, ...)
- ✓ Présenter les règles de sécurité et les limites du véhicule
- ✓ Présenter l'entretien du véhicule
- ✓ Présenter et expliquer les différentes techniques de franchissement

La durée minimum de ce contenu théorique est de 3h.

V. Partie pratique

Réaliser un parcours de conduite comprenant des exercices de maniabilité, de montée/descente à très forte inclinaison, d'évaluation de distances de freinage, de techniques de l'évitement, de devers et de passage de bournier (utilisation de sangles possible)

La durée minimum de ce contenu pratique est de 3h.

VI. Durée globale

La durée globale pour la formation « Conduite 4*4 » est d'au minimum 6h.

VII. Evaluation

L'évaluation est faite en deux temps :

- à la fin de la partie théorique à travers un QCM de 15 questions (80% de bonnes réponses doivent être apportées)
- lors du cas pratique à travers l'appréciation du formateur qu'il formalisera à travers une grille d'évaluation qui lui est propre et définissant les critères d'appréciation.

VIII. Validité & Recyclage

Une fois l'habilitation obtenue, le titre est valable pendant 2 ans. Pas de notion de recyclage.